

Votre Agent général  
**PHILIPPE NEZEYS**  
74B RUE SARTORIS  
92250 LA GARENNE COLOMBES

 **0142424978**

 **0142424540**

 agence.nezeys@axa.fr

N°ORIAS **07 012 091 (PHILIPPE NEZEYS)**

Site ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

**réinventons / notre métier**



**M. JEAN PROSPECT**  
74B RUE SARTORIS  
92250 LA GARENNE COLOMBES

## Projet Entour'Age

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter  **votre projet personnalisé Entour'Age**, établi le 14/06/2012.

Nous souhaitons vous rappeler ici les points essentiels de notre entretien. Le risque de dépendance est de plus en plus important du fait de l'allongement de l'espérance de vie et d'une hausse de la proportion de personnes âgées. Ce facteur engendre une augmentation inévitable du nombre de personnes dépendantes.

Pour apporter son aide et son soutien aux personnes âgées, l'Etat a mis en place l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Cette aide est attribuée en fonction du niveau de ressources défini suivant la grille d'Autonomie Gérontologie Groupe Iso-Ressources (AGGIR) aux personnes âgées d'au moins 60 ans ; son montant dépend du niveau de ressources. Cependant, la partie des frais à la charge de la famille demeure conséquente.

C'est pourquoi, **AXA a mis au point le contrat Entour'Age. Il garantit un complément de ressources en cas de dépendance partielle ou totale**, accompagné de services d'assistance spécifiques. Par ailleurs, il permet de bénéficier de garanties en cas de décès.

L'évaluation de l'état de dépendance est réalisée par le médecin conseil AXA, après examens médicaux.

Ce projet est réalisé à titre indicatif et n'a aucune valeur contractuelle.

Nous restons à votre écoute pour tout renseignement complémentaire et vous prions de recevoir, Monsieur, nos plus sincères salutations.

PHILIPPE NEZEYS  
Votre Agent général

Exemplaire client

Date du courrier  
**14/06/2012**

### Données de l'assuré

Nom : PROSPECT

Prénom : JEAN

Année de naissance : 1947

Situation matrimoniale : Célibataire

### Le saviez-vous ?

L'âge moyen d'entrée en dépendance est de 78 ans pour les hommes et de 83 ans pour les femmes.

Les personnes âgées de plus de 60 ans représenteront un tiers de la population française en 2040.

Source INSEE

### L'aide de l'état(APA)

La grille AGGIR est l'outil national de référence qui définit 6 degrés de dépendance du GIR1 (dépendance totale) au GIR6 (autonomie).

Les conditions d'attribution sont les suivantes :

- être âgé d'au moins 60 ans,
- être classé en GIR 1 à 4.

Le montant varie selon :  
- le niveau de dépendance,  
- le montant de revenus,  
- le maintien à domicile ou le placement en établissement.



## Vos garanties

Vous souhaitez bénéficier d'une couverture dépendance totale et partielle basée sur les garanties suivantes :

Garanties	Montant
<b>Garanties principales</b>	
- Rente dépendance totale	1 000 € par mois
- Rente dépendance partielle	500 € par mois
- Services d'assistance	Se référer à votre Notice d'Information
<b>Garanties optionnelles</b>	
- Capital Premiers Frais	3 500 €
- Capital décès	3 500 €

Vos garanties en cas de dépendance sont acquises après **un délai d'attente de :**

- **1 an pour une dépendance suite à une maladie,**
- **3 ans pour une dépendance suite à une maladie neuro-dégénérative.**

Aucun délai d'attente n'est appliqué en cas de dépendance suite à un accident.

Le versement des prestations (hors décès) est soumis à **une franchise absolue de 3 mois, à compter de la date de reconnaissance de la dépendance.**

## Coût pour la dépendance

Il varie, notamment, en fonction du maintien à domicile (1 800 €) ou du placement en établissement spécialisé (3 500 €).

## Bon à savoir ...

### Délai d'attente

Période entre la date d'adhésion et la prise d'effet des garanties.

### Franchise absolue

Délai entre la date de reconnaissance de l'état de dépendance et le versement des prestations à venir.



Vous bénéficiez également de services d'assistance entièrement gérés par Inter Partner Assistance agissant sous la dénomination AXA Assistance :

#### Dès la souscription

- Des services d'informations et conseils par téléphone concernant la santé, la vie pratique, la dépendance et des services d'informations juridiques.
- Des services en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation.
- Des services à destination de l'assuré aidant d'un proche (ascendant, conjoint).

#### Dès l'entrée en dépendance

- Un bilan initial de la situation de dépendance et réalisation d'un projet de vie personnalisé.
- Des services adaptés en cas de maintien à domicile : bilan d'adaptation de l'habitat, des services en cas d'incapacité de l'aidant.
- Des services adaptés en cas de placement en établissement : recherche de places, visites d'établissement et aide au déménagement.

### Vos cotisations

Le montant des cotisations est déterminé en fonction du tarif en vigueur ce jour.

La cotisation initiale correspond aux 3 premiers mois d'assurance.  
Votre cotisation mensuelle est de 102,71 €.

Votre première cotisation	
- Cotisation initiale	308,13 €
- Droits d'adhésion	15,00 €
Total	323,13 €

### Sélection médicale

Votre demande est soumise à une sélection médicale. Aussi, lors de votre adhésion, nous vous demanderons de compléter le questionnaire de santé et mode de vie puis de l'envoyer sous pli confidentiel au médecin conseil AXA. Le montant de la cotisation figurant ci-dessus pourra être modifié en fonction des résultats de la sélection médicale.

### Informatique et libertés

Vous reconnaissez être informé(e) que :

Les informations recueillies lors de notre entretien sont nécessaires à l'établissement du projet-ci-joint. Conformément à l'Article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces informations auprès du Service Informations Clients 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex.

Les informations recueillies lors de l'établissement de ce projet peuvent être utilisées par les sociétés du Groupe AXA à des fins de prospections commerciales auxquelles vous pouvez vous opposer en cochant la case ci-contre .

### L'aide aux aidants

Entour'Age prévoit l'organisation de services destinés à améliorer le quotidien des aidants :

- services d'aides à la personne,
- aide à la recherche de places en établissement et au déménagement,
- soutien psychologique.

AXA va plus loin. Lorsque la dépendance survient, les aidants de l'assuré bénéficient de la prise en charge des solutions de repos suivantes :

- soit l'intervention d'une auxiliaire de vie à domicile,
- soit la recherche et le placement en centre d'accueil temporaire (y compris frais de transport et d'hébergement).

Par ailleurs, vous bénéficiez de ces solutions en tant qu'aidant, sans prise en charge, dès votre adhésion au contrat.